

Paris, le 29 septembre 2003

Formation EMPLOI, REVENUS

Programmes statistiques à moyen terme 2004-2008

	page
INSEE	
- Département Emploi et revenus d'activité	3
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ	
- DARES	14
- Sous-direction « Emploi et marché du travail »	14
- Sous-direction « Suivi et évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle »	18
- Sous-direction « Salaires, travail et relations professionnelles »	22
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
- DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation	24
CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)	28
CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI (CEE)	32

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales Département Emploi et revenus d'activité

PARTIE 1 - EXPOSE DE SYNTHESE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008

Le programme statistique à moyen terme 1999-2003 a correspondu, pour le département de l'emploi et des revenus d'activité, à une phase d'investissement intense. Ces investissements ont répondu à trois besoins ou motivations principales :

- les demandes européennes ;
- une demande de niveau infra national : le souhait d'une meilleure connaissance des évolutions du marché du travail au niveau local ;
- l'obsolescence d'un certain nombre d'outils et de chaînes de traitement.

Au premier facteur se rattachent notamment la mise en place de la nouvelle enquête Emploi en continu, et le lancement du nouveau cycle d'enquêtes sur le Coût de la main d'œuvre et la Structure des salaires. Le second facteur a justifié la relance du projet Estel (estimations d'emploi localisées) et explique certaines des orientations de la refonte de la chaîne de traitement des DADS, refonte qui a mis l'accent sur l'exhaustivité et la précision de la mesure de l'emploi au niveau local. Mais cette refonte des DADS était également rendue nécessaire par l'obsolescence de l'application informatique. Les refontes de l'enquête Collectivités territoriales, de la chaîne de traitement des DMMO répondaient, elles aussi, à la fois au besoin de mieux connaître l'emploi à des niveaux fins, et au nécessaire renouvellement d'outils vieillissants. La refonte de la PCS, enfin, a clairement relevé du troisième motif.

Les mêmes facteurs d'évolution resteront présents pour la période 2004-2008 : la pression européenne sur le système statistique national restera soutenue, avec notamment une accentuation de la pression sur la quantité et les délais de livraison des indicateurs infra-annuels ; la demande locale reste un axe majeur ; le vieillissement des outils est un phénomène permanent. Mais on pourra désormais ajouter à ces trois axes une quatrième orientation, qui sera la valorisation des investissements de la période écoulée. De ce fait, la balance du programme du département pourra être légèrement rééquilibrée en faveur de la diffusion (et également des études), à côté des travaux de production et d'investissement. Ce qui impliquera donc des investissements particuliers sur les outils de diffusion.

A côté des enquêtes-ménages réalisées par la division « Emploi » et des enquêtes-entreprises assurées par la division « Salaires et revenus d'activité », les opérations statistiques lourdes conduites par la division « Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus » méritent un développement particulier.

Les sources administratives connaissent une utilisation sans cesse croissante en statistique. Aussi l'Insee a-t-il entrepris de rénover les différentes exploitations qui en sont faites dans le domaine de l'emploi et des salaires. De nouvelles chaînes informatiques de production et une meilleure organisation du travail des agents doivent permettre d'améliorer les délais et la qualité des données, tout particulièrement aux niveaux géographiques les plus fins. Des outils de diffusion plus conviviaux doivent faciliter l'accès des différents utilisateurs aux données. Ces principes ont présidé aux rénovations déjà achevées de l'exploitation des DMMO et de l'enquête sur les personnels des collectivités locales, à celle des DADS, qui sera opérationnelle en 2003 (production) et 2004 (diffusion) ainsi qu'aux refontes de l'application Epure et du système d'information sur les agents de l'Etat qui débiteront respectivement fin 2003 et courant 2004.

Avec la mise en place de la LOLF en 2006 et la généralisation d'Accord à l'ensemble des ministères, c'est tout le système administratif et comptable de restitution de l'Etat qui va être profondément modifié. Il conviendra de s'assurer que cette évolution ne remet pas en question le contenu de l'information que l'INSEE obtient de la DGCP.

Dans le cadre du projet Estel d'estimations d'emploi localisées, plusieurs projets d'exploitation de nouvelles sources administratives sont lancés, notamment celles relatives aux fichiers de la mutualité sociale agricole (MSA) et des employés de maison, qui devraient se concrétiser début 2004.

A compter de l'exercice 2005, la mise en place de la DADSU devrait permettre de bénéficier d'une information enrichie.

PARTIE 2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

I - Les enquêtes nouvelles, rénovées ou de périodicité supérieure à l'année

L'enquête Emploi en continu constitue un investissement majeur du moyen terme écoulé qui est arrivé à terme en 2003 avec la diffusion de premiers résultats au début de l'été. La période 2004-2008 correspondra à une consolidation et à une valorisation de cet investissement lourd, avec un premier objectif de stabilisation et de diversification de ses utilisations infra-annuelles :

- stabilisation de la méthodologie de recalage, sur l'enquête, des séries mensuelles de chômage BIT ;
- utilisation de l'enquête pour diversifier la palette d'indicateurs infra-annuels des frontières du chômage : sous-emploi, chômeurs découragés, au fur et à mesure de la disponibilité de CVS pour ces séries ;
- exploration de ses possibilités pour un suivi infra-annuel de l'emploi complémentaire à celui qui est assuré à partir de l'enquête Acemo ou de sources administratives ;
- utilisation de l'enquête pour certaines synthèses annuelles qui étaient impossibles avec l'ancienne enquête : étude des mobilités infra-annuelles, mesure de la durée annuelle du travail (ce dernier thème a été retenu pour la relance des travaux du groupe de Paris, sur l'emploi et les rémunérations).

Simultanément, l'outil continuera d'évoluer, Eurostat cherchant progressivement à en enrichir encore le questionnaire : il sera veillé à ce que ces enrichissements soient compensés par des allègements sur d'autres parties du questionnaire, autant que faire se peut. Pour répondre à une demande exprimée à la formation Emploi-Revenus du Cnis, on pourra également mettre à l'étude une véritable extension du champ de l'enquête aux ménages collectifs.

La période 2004-2008, sera aussi celle de la relance et de la consolidation d'un nouveau dispositif d'enquêtes complémentaires à cette enquête Emploi :

- modules *ad hoc*, dont le programme sera fixé par Eurostat : le module *ad hoc* 2004 portera sur l'organisation du temps de travail, le module *ad hoc* 2005 sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, le module *ad hoc* 2006 sur la transition de la vie active à la retraite ;
- enquêtes complémentaires. Ce programme est essentiellement fixé en fonction des demandes adressées à l'Insee par ses partenaires. Avec l'enquête continue, plusieurs thèmes peuvent éventuellement être acceptés durant l'année. Par exemple, sont envisagés pour 2004 une mini-enquête complémentaire au premier semestre sur les individus en contrats courts, et une complémentaire au second semestre, dite projet « Famille et employeurs », porté par l'Ined et la Dares. Pour 2005, la Dares sollicite un renouvellement de l'enquête sur les conditions de travail. L'enquête 2006 pourrait porter sur la formation continue.

Idéalement, on pourrait souhaiter une mise en cohérence du programme de modules *ad hoc* et d'enquêtes complémentaires. Elle n'a pas été possible pour cette période de redémarrage des enquêtes complémentaires. Il faudra examiner s'il faut et si l'on peut tendre progressivement vers un tel système, tout en notant que ce ceci reviendrait à mettre le programme d'enquêtes complémentaires sous la dépendance totale des choix européens.

Accrochée à la nouvelle enquête Emploi, la rénovation des Bilans formation-emploi sera entreprise dès la parution du dernier bilan s'appuyant sur l'ancienne enquête annuelle et prévue pour début 2004. Les modalités de prise en compte de l'enquête Emploi en continu devront être explorées. Simultanément,

les modalités de mise à disposition des résultats du bilan devront être revues avec, probablement, un recours important à la mise à disposition sur Internet.

Une seconde enquête sur le niveau d'éducation des adultes, venant compléter les enquêtes FQP 2003 et IVQ 2002, pourrait être réalisée en 2004 ou en 2005, sachant que l'enquête FQP suivante est envisagée à un horizon qui dépasse le programme 2004-2008.

Côté salaires et revenus d'activité, il convient de mentionner ici les enquêtes Coût de la main-d'œuvre ou Structure des salaires dont on prévoit l'annualisation au cours de la période 2004-2008 (cf. infra, au paragraphe « Aspects européens du programme de travail »).

II - Les autres travaux statistiques ou rénovés prévus pour 2004-2008

Valorisation de la nouvelle PCS

La mise en place de la nouvelle PCS se sera faite en 2003 dans les sources ménages. Elle se fera à partir de 2004 dans les sources administratives. De cette mise en place et de l'opération de communication qui l'accompagne, on peut espérer une amélioration progressive de son codage par les entreprises.

L'appropriation de la nouvelle nomenclature ne sera complète que lorsque seront disponibles des fichiers codés simultanément dans les deux versions de la nouvelle nomenclature. Ceci est prévu à la fois pour l'enquête Emploi en continu (double codage de l'année 2002, mis à disposition courant 2004) et le recensement de la population de 1999.

La PCS quatre chiffres sera par ailleurs recueillie par le nouveau recensement de la population, au moins pour son premier cycle.

De nouvelles évolutions de la nomenclature des PCS, pouvant cette fois porter sur son niveau deux chiffres, dépendront de l'avenir du dossier de la nomenclature sociale européenne, actuellement en sommeil.

Dads : La refonte de l'exploitation des DADS vise à produire des résultats de meilleure qualité (exhaustivité, localisation, cohérence). En avril 2003, une nouvelle application de contrôle-apurement des déclarations de l'année 2002 a été ouverte et au deuxième trimestre 2004 les résultats correspondants seront diffusés. La refonte devrait permettre un enrichissement du Panel DADS (sondage au 1/12 au lieu du 1/25). La disponibilité à l'automne des DADS avancées devrait être garantie. A côté des exploitations traditionnelles sur les salaires, se développeront les utilisations des DADS pour le suivi de l'emploi.

A compter de 2005, la diffusion régionale des DADS devrait être assurée dans le cadre du projet EDL (Entrepôt de données locales), porté par le département de l'action régionale mais auquel notre département restera étroitement associé.

En 2006, la DADSU commencera à être exploitée. Ce formulaire rénové contient une information statistique plus fine.

Urssaf : Une refonte de l'application EPURE de traitement des bordereaux de cotisations Urssaf débutera en septembre 2003. Les six premiers mois seront consacrés à l'expression des besoins et à des travaux d'analyse statistique visant à mettre au point un outil permettant de mieux suivre la qualité des données. Un CPOI devrait être nommé au deuxième trimestre 2004. Epure donnera, dans un calendrier plus resserré, des estimations infra-annuelles sur les effectifs salariés et les salaires ainsi qu'une première évaluation annuelle provisoire dans un niveau de détail géographique pertinent pour Estel. Cette refonte tirerait aussi parti de l'évolution du système d'information de l'Acoss (mise en place de bases de données centralisées auxquelles Epure pourra directement s'approvisionner).

Estel - autres sources administratives : Dans le cadre du projet Estel, tous les secteurs non couverts actuellement par les sources administratives font l'objet d'investigations. En particulier, depuis 2002, l'Insee travaille en collaboration avec la mutualité sociale agricole (MSA), pour expertiser les informations dont elle dispose sur les salariés et non-salariés. Une transmission régulière de données sur les salariés devrait débuter en 2004, complétant ainsi la source Epure-Urssaf (régime général). La

même démarche est menée en vue d'améliorer le suivi des employés de maison : des premiers échanges ont été engagés avec l'institution de retraite complémentaire des employés de maison (Ircem). Des contacts avec l'Acoss pour obtenir la même information via l'entrepôt de données Pleiade seront ouverts fin 2003. Enfin, le champ des non-salariés non agricoles sera couvert grâce aux statistiques des Urssaf sur les comptes des employeurs et travailleurs indépendants (ETI).

Siasp : Après la mise en place de la nouvelle enquête sur les collectivités locales, les réflexions sur l'évolution du système d'information sur les agents de l'Etat se concrétiseront par une note d'orientation fin 2003 et le démarrage d'une refonte courant 2004. L'extension de la collecte à la fonction publique hospitalière (hôpitaux publics et établissements médico-sociaux) sera envisagée. La pérennisation du travail de « Siretisation » du fichier des agents de l'Etat mené par J.-P. Faudel de la Direction Régionale de Rennes devra être assurée. L'horizon de ce projet est, comme pour Estel, celui d'une mise en œuvre en 2007-2008.

PARTIE 3 - OPERATIONS REPETITIVES

Enquête Emploi en continu : Enquête réalisée sous cette forme depuis juillet 2001, avec un échantillon aréolaire de 50 000 logements par trimestre, interrogé 6 fois (6 trimestres consécutifs), soit en face-à-face, soit par téléphone. Diffusion prévue de 3 ou 4 Insee-Première par an, d'un CD-Rom Insee-résultats annuel et de fichiers de diffusion trimestriels ou annuels.

Dmno : Exploitation Dares-Insee des déclarations mensuelles de mouvements de main-d'œuvre des établissements de plus de 50 salariés (évolution mensuelle de l'emploi, entrées et sorties). Sa rénovation s'achèvera courant 2004 par la mise en place d'un outil d'accès aux données pour les agents de l'Insee et du ministère du travail.

Urssaf : Exploitation des BRC-Urssaf (Epure) : évolutions trimestrielles de l'emploi et des masses salariales, reprises par la section « Synthèse et Conjoncture de l'emploi » pour ses estimations d'emploi nationales concernant la moitié des secteurs économiques. L'amélioration de la qualité des résultats, sensible depuis 1999, sera poursuivie notamment par une démarche « qualité » visant à mieux satisfaire les utilisateurs tout en optimisant l'allocation des moyens de production.

Dads : Exploitation annuelle des déclarations des employeurs. Données sur l'emploi et les rémunérations aux différents échelons géographiques, couvrant de façon exhaustive tous les secteurs, sauf les services domestiques et la fonction publique d'État. Les résultats définitifs des DADS seront diffusés en avril n+2. A l'été n+1, une estimation avancée des salaires (niveaux et évolutions) de l'année précédente sera disponible.

Dads-Pcs-Ese : Emploi par sexe et profession. L'enquête sur la structure des emplois (ESE), supprimée en 1999, est désormais intégrée, à la DADS. Après des travaux de rapprochement des deux sources réalisé en 2003, les résultats seront établis à partir des DADS. En 2004, les entreprises utiliseront dans la DADS la nouvelle nomenclature PCS-ESE 2003, mieux adaptée aux nouveaux métiers.

Collectivités locales : Enquête sur les effectifs au 31 décembre, dont une nouvelle application de traitement a été déployée au sein de l'Insee au début 2002. Les premiers résultats au 31 décembre 2001 ont été publiés à l'été 2003. A compter de 2002, les effectifs devraient être publiés avant la fin de l'année n+1, conformément à l'un des objectifs ayant présidé à la refonte.

Siasp : Traitement des fichiers de paye de la Comptabilité Publique et de la Défense, de l'enquête complémentaire biennale (sur les années paires) et des DADS du champ public. L'INSEE continuera à participer de façon active aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public.

PARTIE 4 - ALLEGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES. OPERATIONS REPETITIVES

Les efforts engagés durant la période de moyen terme précédente pour mobiliser encore davantage les sources administratives ou alléger les enquêtes existantes seront poursuivis.

PARTIE 5- ASPECTS PARTICULIERS D PROGRAMME 2004-2008

I - Aspects régionaux et locaux

L'essentiel de ce qu'il y a à dire sur ce thème se rattache à la relance du projet Estel, qui couvrira une bonne partie de la période 2004-2008.

Ce projet vise à restructurer et enrichir le système actuel d'estimations d'emploi départemental et sectoriel, dans deux directions :

- des résultats annuels plus précoces et plus désagrégés (jusqu'à la zone d'emploi) ;
- des résultats trimestriels à niveau régional.

Il s'appuiera sur deux sources centrales : les DADS pour l'annuel définitif, Epure (exploitation des BRC des Urssaf) pour l'annuel provisoire et le trimestriel. Ces sources seront complétées pour les champs couverts par les DADS par quelques sources complémentaires : comptes ETI des Urssaf pour les non-salariés non agricoles, MSA pour les salariés et non-salariés agricoles, Ircem pour les employés de maison, fichiers de paye des agents de l'État et enquête Collectivités territoriales pour la fonction publique.

La période 2004-2008 sera donc simultanément marquée par la conduite de ce projet Estel, et plusieurs projets associés sur les « petites sources » complémentaires aux DADS et à Epure.

Parallèlement, Estel devra s'intéresser à une source nouvelle, le nouveau recensement de la population (NRP) qui aura aussi vocation à produire des résultats annuels sur l'emploi, éventuellement jusqu'au niveau régional à A+1, et au niveau de la commune à A+3. L'articulation de ces informations devra faire l'objet d'une attention particulière et pourra commencer à être explorée dès disponibilité des premiers résultats de ce NRP. La place de ce dernier pourra aussi être examinée pour ce qui concernera le suivi localisé du chômage ou des formes particulières d'emploi.

Le calendrier du projet Estel prévoit une remise de l'étude préalable disponible en fin d'année 2003, la conception et les développements sur 2004 et le premier semestre 2005. Une phase de production expérimentale parallèle à l'ancienne chaîne d'estimations d'emploi interviendrait sur 2006-2007, avant basculement complet en 2007-2008.

Toutes les sources administratives sur l'emploi et les rémunérations font donc successivement l'objet d'investissements pour obtenir des données mieux localisées. Ces travaux sont progressivement repris par le projet Clap de connaissance locale de l'appareil productif.

Dads : Les travaux de dégroupement des DADS (réaffectation de salariés à leur bon établissement de travail, dans le cas de déclarations regroupées pour plusieurs établissements de la même entreprise), dont Clap assure la maîtrise, seront systématiquement pris en compte dans les données DADS diffusées à partir d'avril 2004.

Epure-Urssaf : Le même problème du regroupement des bordereaux récapitulatifs des cotisations sera analysé dans le cadre de la refonte Epure.

Collectivités locales : Depuis 2002, l'enquête sur les effectifs comporte un volet adressé aux 4 000 plus gros organismes leur demandant de ventiler leurs emplois par commune.

Siasp-État : En 2003, les premiers résultats de l'opération de localisation de l'emploi public, consistant à introduire les Siret d'affectation des agents de l'Etat dans les fichiers de paye de la Comptabilité publique, seront disponibles pour les directions régionales de l'Insee puis repris dans le cadre de Clap. Des travaux, plus légers, de mise à jour seront ensuite menés chaque année pour actualiser les informations.

II - Aspects « environnement »

Néant.

III - Aspects européens du programme de travail

On peut classer les demandes européennes qui nous sont adressées en deux rubriques : les demandes de statistiques structurelles et les demandes de statistiques conjoncturelles.

Données structurelles.

En laissant de côté les demandes tournant autour de l'enquête Emploi, déjà évoquées, on citera exclusivement, sous cette rubrique, la question des enquêtes Coût de la main-d'œuvre (ECMO) et structure des salaires (ESS).

Le règlement-cadre européen prévoit une alternance de chacune des deux enquêtes tous les deux ans : une enquête Coût en 2000, 2004, 2008..., et une enquête sur la Structure des salaires en 2002, 2006, 2010... A chaque fois, la collecte intervient l'année qui suit, et les fichiers sont dus à Eurostat en milieu d'année N+2.

L'Insee avait vu dans la mise en œuvre de ce règlement l'occasion d'améliorer et de stabiliser un système d'enquêtes à la fois lourd et fragile. Cette tâche n'est pas achevée. Une partie importante des leçons de l'enquête Coût de 2000 a certes déjà été prise en compte pour l'organisation de l'enquête Structure de 2002, dont la collecte a démarré au printemps 2003. Mais plusieurs problèmes restent à traiter :

- des enquêtes dont la périodicité est biennale restent difficiles à loger dans le programme de travail de l'Insee, faute d'activités qui puisse être complémentaires pour les années paires où aucune collecte n'a lieu. Il est donc envisagé une annualisation de ces enquêtes, chaque collecte portant en contrepartie sur un effectif réduit de moitié. Cette solution présente des avantages organisationnels considérables. Ceci s'appliquerait à partir de 2006 avec la collecte d'une première « demie-ESS ». Mais ce dispositif posera le problème de transformation d'une collecte sur N-1 et N en un fichier européen correspondant à la validité N, par imputations/actualisations. Ce dossier devra faire l'objet d'investissements méthodologiques au cours des années 2004-2005 ;
- la chaîne de traitement informatique mise en œuvre pour l'ECMO 2000 et partiellement adaptée pour l'ESS 2002 reste encore non conforme au schéma directeur informatique de l'Insee. L'application de gestion et d'apurement devra donc être une fois de plus remise en chantier ;
- l'avenir du « tronc commun », c'est-à-dire d'un certain nombre de questions de niveau « salarié » communes aux deux enquêtes devra être réexaminé. D'un côté, ce tronc commun a alourdi la collecte de l'ECMO 2000, de l'autre, la collecte de données individuelles est à certains égards plus facile que celle d'agrégats comptables dont les entreprises ne disposent pas toujours. On peut donc imaginer de reconstituer ces agrégats comptables sur les croisements région/secteur/taille d'entreprise demandés par Eurostat, en s'appuyant plutôt sur cette information individuelle. On examinera pour cela les méthodologies utilisées par les autres pays, dont nous aurons la synthèse grâce aux rapports nationaux sur la qualité de l'enquête qui sont en cours de rédaction.
- Enfin, Eurostat souhaite, à partir de 2004, un élargissement de l'enquête aux sections MNO de la Nace. En toute hypothèse, une dérogation sera demandée pour cette ECMO 2004, mais une mission a d'ores et déjà été mise en place pour l'étude de cette extension à partir de l'enquête structure de 2006.

Données conjoncturelles

Les demandes anticipables sont celles qui sont issues du groupe dit « des amis de la présidence » (groupe FROCH), réunissant Eurostat, la BCE et des représentants de haut niveau des INS. Dans le domaine du marché du travail, ces demandes sont :

- la fourniture du chômage mensuel à 30 jours ;
- la fourniture de l'emploi trimestriel à 45 jours ;
- la fourniture d'un indicateur trimestriel du nombre d'emplois vacants ;
- la fourniture de l'indice de coût du travail à 70 jours ;

La première demande est d'ores et déjà satisfaite. Il faudra au plus faire évoluer la façon d'y répondre, en combinant données de l'ANPE et données de l'enquête Emploi en continu (cf. supra). La deuxième ne nous pose pas de problèmes considérables, puisque nos données nationales sortent à peu près dans ce délai pour le champ SMNA. Il faudra néanmoins examiner comment étendre ces premiers résultats à l'emploi total, ce pourquoi l'enquête Emploi en continu pourra être utile.

La troisième demande est traitée par la Dares, via l'ajout de deux questions supplémentaires dans l'enquête Acemo.

La quatrième question est celle de la mise en œuvre du règlement-cadre et du règlement d'application concernant l'indice de coût du travail (ICT), respectivement en procédure de codécision et en cours d'examen par le CPS. Cet indice était déjà livré depuis plusieurs années sous *gentlemen agreement*, et la France a déjà fait descendre son délai de livraison à 70 jours. Le problème est donc maintenant de mettre son contenu, davantage que son délai de livraison, en conformité avec les nouveaux règlements. Trois aspects vont devoir faire l'objet d'investissements :

- à court terme, d'ici levée d'une dérogation courant jusqu'en 2005, calcul de l'indice par recours aux heures travaillées plutôt que rémunérées ;
- à plus long terme, séparation des primes et de la rémunération de base et pertinence/faisabilité d'une extension aux sections LMNO de la Nace.

Par ailleurs, la mise en place de ce nouvel indice est l'occasion de refondre sa chaîne de traitement et de réexaminer simultanément le dispositif des indices de coût horaire du travail pour tous les salariés (ICT-TS). Actuellement, il y a une différence conceptuelle entre les deux indices : l'ICT est un indice de coût moyen, alors que l'ICT se rapproche davantage d'un indice de prix du travail (IPT). Il faudra examiner si cette caractéristique est souhaitée ou plutôt subie par ses utilisateurs actuels. Selon le cas, on devra garder une production parallèle des deux indices, ou on pourra les fusionner. Ceci dépendra aussi de l'éventuelle relance, par Eurostat, d'un projet d'IPT qu'il avait déjà réactivé une première fois courant 2000, avant de réorienter sa demande vers l'amélioration de l'ICT.

Enfin, pour revenir au thème de l'emploi, le groupe FROCH avait un moment formulé la demande d'un emploi mensuel. Cette demande a été temporairement reportée, mais devrait réapparaître, et recoupe une préoccupation nationale récurrente. La Dares, en collaboration avec l'Insee, vient de mettre au point et de diffuser des indicateurs mensuels d'évolution de l'emploi assis sur les DMMO et les statistiques mensuelles de l'intérim. A plus long terme, on pourra également explorer les apports de l'enquête Emploi en continu ou la mobilisation des données mensuelles des Urssaf, dans le cadre d'une refonte de la chaîne de l'application Epure.

On signalera pour mémoire, la fourniture trimestrielle à Eurostat de l'évolution des masses salariales par secteur d'activité, assurée à partir de l'exploitation des bordereaux Urssaf depuis 2001, ainsi que la fourniture de statistiques de gains annuels bruts moyens par catégorie socioprofessionnelle, établies à partir des DADS depuis fin 1999.

PARTIE 6 - RECAPITULATION DES TRAVAUX PREVUS AU MOYEN TERME 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Estimations départementales d'emploi et de chômage	Insee - section Synthèse et conjoncture de l'emploi		Poursuite des séries
Estimations localisées d'emploi	Insee - section Synthèse et conjoncture de l'emploi		Relance du projet Estel. Aboutissement prévu en 2007
Indicateurs conjoncturels sur l'emploi et le chômage	Insee - section Synthèse et conjoncture de l'emploi		Poursuite des séries d'emploi et de chômage ; enrichissement des méthodes
Exploitation des DADS	Insee - division EFA		Noyau dur. Données d'emploi et de salaire à différents niveaux géographiques en mars n+2. Données provisoires de salaire à l'automne n+1.
Refonte de l'exploitation des DADS	Insee - division EFA		Noyau dur. Refonte de l'exploitation actuelle. Démarrage en septembre 1998. Aboutissement en 2004.
Dads : résultats par profession (ancienne enquête structure des emplois)	Dares / Insee - division EFA		Analyses préparant l'exploitation des DADS par PCS-ESE. Premiers résultats courant 2004.
Epure (exploitation des bordereaux de cotisations Urssaf)	Insee - division EFA		Noyau dur. Activité permanente. Travaux d'analyse sur la qualité des résultats.
Refonte de l'application Epure	Insee - division EFA		Noyau dur. Expression des besoins : début 2004. Aboutissement prévu : fin 2007.
Exploitation des déclarations de mouvements mensuels de main-d'œuvre (DMMO) des établissements de plus de 50 salariés	Dares / Insee - division EFA		Noyau dur. Données mensuelles sur l'évolution de l'emploi et sur les entrées et sorties.
Projet d'exploitation des fichiers de la Mutuelle sociale agricole et de ceux de l'Ircem (personnels de maison)	Insee - division EFA		Besoins des projets Estel et Clap d'un meilleur suivi de l'emploi couvert par la MSA et de celui des personnels de maison. Passage en production prévu en 2004.

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Système d'information sur les agents des services publics - traitement des fichiers de paye de la Comptabilité Publique - enquête complémentaire biennale et DADS	Insee - division EFA		Noyau dur. Opération permanente. Refonte prévue à compter de 2004 (horizon 2007-2008).
Enquête sur les effectifs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	Insee - division EFA		Noyau dur. Résultats au 31/12/n à fin n+1.
Enquête Emploi en continu	Insee - division Emploi		Réalisée depuis le 01/07/2001. Enquête trimestrielle dont la collecte est en continu sur l'année
Enquêtes Emploi dans les DOM	Insee - division Emploi		Enquêtes annuelles
Enquêtes complémentaires à l'enquête Emploi	Insee - division Emploi		Enquêtes à accrocher à l'enquête Emploi sur la base d'un thème annuel. En 2004, enquête famille et employeur et en 2005, enquête sur les conditions de travail.
Modules ad hoc européens	Insee - division Emploi		A accrocher à l'enquête Emploi. Un module par an ; thèmes définis en concertation avec EUROSTAT. Le module 2003 porte sur la formation continue, celui de 2004 portera sur la durée et l'organisation du travail, celui de 2005 sur la réconciliation entre vie familiale et vie professionnelle.
Enquête méthodologique Information et Vie Quotidienne	Insee - division Emploi		Enquête portant sur les compétences en lecture et en calcul pouvant avoir lieu en 2004.
Bilans formation-emploi	Insee - division Emploi		Rénovation à opérer pour tenir compte des nouvelles sources disponibles à terme, dont l'enquête Emploi en continu.
Mise en place d'indices européens trimestriels sur l'évolution du coût du travail	Insee - division Salaires et revenus d'activité		Mise en place début 1999. - Amélioration progressive en application du règlement européen. Nouvel indice 1 ^{er} trimestre 2005

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Rénovation des enquêtes européennes quadriennales Coût et Structure des salaires	Insee - division Salaires et revenus d'activité		- Enquête en 2003 sur la structure des salaires en 2002. - Enquête sur les coûts en 2005. - Initialisation des enquêtes ESS-ECMO en continu à partir de 2006.
Amélioration de la connaissance du revenu des non-salariés	Insee - division Salaires et revenus d'activité		- Mobilisation si possible des comptes ETI Urssaf
Amélioration du suivi annuel et conjoncturel du salaire moyen et des données longitudinales sur les carrières salariales	Insee - division Salaires et revenus d'activité et division EFA		- Intégration régulière dans le volume de la collection Synthèses d'un suivi des salaires des agents des collectivités locales. - Constitution d'un panel d'agents de la fonction publique d'État.

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité DARES - Sous-direction « Emploi et marché du travail »

PARTIE 1 : EXPOSE DE SYNTHÈSE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008

Le moyen terme devrait être marqué par plusieurs évolutions dans le domaine de l'emploi et du chômage.

L'organisation de l'action administrative autour de programmes suivis et évalués ex post grâce, entre autres, à des indicateurs de performance, et la décentralisation de certaines prérogatives administratives devrait donner une place nouvelle aux indicateurs statistiques et engager l'administration centrale vers une meilleure compréhension des réalités locales.

En ce qui concerne l'emploi et le chômage, la montée des contrats de travail courts, la persistance à un niveau élevé du nombre des chômeurs, même dans les périodes de forte croissance économique, et leur plus ou moins grand éloignement du marché du travail, incitent à mieux éclairer la mobilité, interne ou externe, et les trajectoires des individus sous le triple aspect emploi-chômage-formation.

Les travaux de prospective des métiers, et les réflexions en cours sur les politiques d'immigration nationale et européenne, mettent en avant le besoin de main-d'œuvre étrangère pour les années à venir. Des initiatives devraient pouvoir améliorer la connaissance des flux migratoires, en lien avec le marché du travail, ainsi que la situation et l'évolution des étrangers et des immigrants.

On poursuivra l'analyse de l'emploi et du chômage en termes de Familles Professionnelles, par la mise à jour de nos travaux de prospective, et par l'introduction de thèmes non encore abordés (mixité professionnelle, vieillissement).

Nos travaux continueront de répondre aux besoins de la stratégie européenne de l'emploi, en cours de redéfinition.

Les idées, à ce stade à l'état d'ébauche, pourraient se traduire par des opérations statistiques. Elles sont conditionnées par le montant des coûts et de nos moyens.

PARTIE 2 : TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

I. Les enquêtes

1-1 La DARES a programmé une enquête sur l'offre d'emploi et les recrutements des entreprises. Il s'agit de connaître les manières de procéder entre la formulation d'un besoin en main-d'œuvre, et la fin de la procédure, réussie (embauche) ou non. Cette connaissance devrait permettre d'améliorer ce moment du rapprochement entre l'offre et la demande de travail, mieux répondre aux difficultés de recrutement, et aider l'embauche d'actifs éloignés de l'emploi. L'approche sera nécessairement limitée dans le cadre de l'enquête, des travaux complémentaires à l'enquête pourraient être engagés.

Cette approche des pratiques de recrutement pourrait être enrichie d'un meilleur suivi des offres d'emploi des entreprises, traitées par l'ANPE ou d'autres organismes.

1-2 La statistique du marché du travail est issue principalement de sources administratives venant de l'UNEDIC et de l'ANPE. Des compléments à la connaissance apportée par ces systèmes d'information sont régulièrement nécessaires. On pourrait mettre en place un système d'enquêtes omnibus, qui pourrait prendre en compte en tant que de besoins les questions du moment, parfois commandées par l'actualité politique.

1-3 A l'occasion de l'Année des Handicapés, la DARES a été interpellée sur les lacunes dans la connaissance de cette population. Deux besoins sont pointés :

- Réédition en 2007 (2002+5) d'un module complémentaire à l'enquête Emploi sur ce thème en s'inspirant de l'enquête réalisée en 2002.
- Réalisation d'une enquête sur l'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de moins de 20 salariés.

1-4 Autour du thème « pourquoi les plus de 50 ans ont un taux d'emploi particulièrement faible en France ? », la DARES a lancé en 2001 l'enquête ESSA auprès des employeurs. Il serait bon de faire sur le même thème une enquête auprès des salariés (Enquête carrière améliorée). Ce projet rejoint un projet de la DPD centré sur les enseignants.

1-5 rappel de la contribution de la DARES à la réalisation et aux études de la double enquête Familles-Employeurs.

II. Travaux ou orientations nouvelles

II-1 Les outils pour mieux suivre les mobilités et les transitions

- Développer une base de données sur l'emploi, le chômage et la formation au niveau territorial (Etat, Région, collectivités locales, organismes parapublics locaux) avec notamment une dimension « profession ». Le groupe PMQ du CGP pose implicitement ce besoin en lien avec la compétence des régions sur la formation professionnelle.
- Repenser avec l'INSEE les catégories sociales et la PCS en prenant en compte la dimension européenne. Cela pose deux problèmes, celui d'une nomenclature européenne des catégories socio-économiques articulée au niveau français à une nomenclature de profession, et celui de la pertinence de cette catégorisation (problème des non-qualifiés par exemple).
- Nécessité d'avoir les bons outils pour un suivi régulier (suivi administratif, enquête ?) des trajectoires et des mobilités sur longue période (5 à 10 ans).

II-2 Amélioration de la connaissance du marché du travail

L'importance des plans sociaux a fait naître le besoin d'un meilleur suivi de leurs annonces et du devenir des salariés concernés. Un système de remontées administratives pourrait être mis en place.

Réponse à la demande plusieurs fois exprimée d'une meilleure connaissance du fonctionnement du marché du travail en sortant des catégories officielles et en expliquant mieux les frontières et les passages entre emploi, chômage, inactivité.

Consolidation et enrichissement des analyses par Familles Professionnelles (prospective, mixité professionnelle, vieillissement) et à partir de nouvelles sources (FQP, EFE).

II-3 Les immigrés et étrangers

Des premières études ont porté sur le chômage et l'emploi des étrangers. Une exploitation de Génération 98 permettra d'étudier l'insertion des étrangers et immigrés. On s'attachera à exploiter les nouvelles sources qui pourraient être constituées sur le sujet (système de suivi des prestations de salariés étrangers, suivi des autorisations d'embauche de salariés étrangers...).

PARTIE 3 : OPERATIONS REPETITIVES

Pas de modification prévue des opérations répétitive, si ce n'est leur allègement.

PARTIE 4 : ALLEGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

Deux opérations seront réalisées dans la période, la dématérialisation de la collecte des DMMO au début de 2005, et celle de la collecte des DOETH début 2006.

PARTIE 5 : ASPECTS PARTICULIERS

1-Aspects régionaux et locaux

Voir l'idée de développer une base de données sur l'emploi, le chômage et la formation au niveau territorial (Etat, Région, collectivités locales, organismes parapublics locaux

2- Aspects « environnement »

3- Aspects européens du programme de travail

Voir l'aspect harmonisation des PCS.

PARTIE 6 : RECAPITULATION DES TRAVAUX PREVUS AU PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Enquête sur l'offre d'emploi et les recrutements	Département emploi et MAR		
système d'enquêtes omnibus pour une meilleure connaissance du marché du travail	Département marché du travail		
module complémentaire à l'enquête Emploi sur les handicapés, suite à l'enquête 2002	Département Métiers qualifications		
Enquête sur l'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de moins de 20 salariés	Département Métiers qualifications		
Enquête complémentaire à l'enquête ESSA auprès des actifs et inactifs de 50 ans	Département emploi		
base de données sur l'emploi, le chômage et la formation au niveau territorial	Département Métiers qualifications		
outils pour un suivi régulier des trajectoires et des mobilités sur longue période (5 à 10 ans)	Département marché du travail et emploi		
Rénovation du système de remontées administratives des plans sociaux	Département marché du travail		
exploiter les nouvelles sources qui pourraient être	Département Métiers qualifications		

constituées sur le suivi des prestations de salariés étrangers, et le suivi des autorisations d'embauche de salariés étrangers, éventuellement le travail illégal			
Enrichissement de la démarche d'analyse de l'emploi et du chômage par Familles Professionnelles dont la mixité professionnelle, le vieillissement, et à partir de nouvelles sources (FQP, EFE)	Département métiers qualifications, mission animation de la recherche		

DARES - Sous-direction « Suivi et évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle »

(Noter que ce qui relève de la formation, dans le programme de la DARES, est examiné par la formation Education, formation).

PARTIE 1 : EXPOSE DE SYNTHESE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008

Les orientations de moyen terme (2004-2008) des programmes statistiques de la DARES sur les champ des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle s'articuleront autour de trois axes :

- conforter un système d'information statistique qui repose pour une large part sur des données de gestion, dans un contexte où la gestion sera pour partie transférée à d'autres acteurs (décentralisation) ;
- approfondir l'évaluation des politiques d'emploi pour mesurer notamment leur impact en termes de création d'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi. A ce titre seront poursuivies les enquêtes par panel des bénéficiaires de contrats aidés, de stages de formation, de structures d'insertion par l'activité économique et d'accompagnement individualisé. Une réflexion sera menée sur l'intérêt de compléter les enquêtes auprès des bénéficiaires d'une interrogation conjointe des entreprises qui les embauchent ;
- améliorer le système d'information sur la formation professionnelle, condition nécessaire à l'évaluation de son impact. La récente loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002 a étendu aux adultes les compétences des Régions en matière de formation professionnelle¹. Sur ce champ où interviendront, plus encore qu'aujourd'hui, de multiples acteurs et financements, il conviendra d'améliorer la qualité et la mise en cohérence des diverses sources sur la formation, notamment en ce qui concerne les demandeurs d'emploi. Par ailleurs, dans la mesure où l'une des principales sources d'information d'origine administrative (la déclaration fiscale 24-83) souffre de nombreuses limites et va être prochainement simplifiée, les orientations actuellement envisagées conduiraient à faire davantage reposer le système d'information sur les enquêtes auprès des ménages. Ces différents points font actuellement l'objet de réflexions conjointes entre la DARES, l'INSEE et le CEREP.

PARTIE 2 : TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

I. Les enquêtes

1) Enquêtes permettant le suivi longitudinal des bénéficiaires de contrats aidés et de dispositifs de formation

Pour améliorer le suivi longitudinal des bénéficiaires des divers dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle, la construction de panels devrait être poursuivie. Le panel actuellement développé à la DARES permet de suivre sur trois ans et demi les trajectoires sur le marché du travail des anciens bénéficiaires de divers contrats aidés (CIE, CES, contrats de qualification, SIFE notamment). L'intérêt de ce type de panel est notamment de permettre une meilleure évaluation de l'effet des dispositifs de la politique de l'emploi sur l'insertion professionnelle en comparant les bénéficiaires à des personnes de caractéristiques équivalentes qui ne sont pas passées par les mesures (population témoin). Un bilan sera tiré des enseignements dégagés du panel actuellement développé et une réflexion sera menée sur l'intérêt de compléter les enquêtes auprès des bénéficiaires par une interrogation conjointe des entreprises qui les embauchent.

¹ Celle-ci sera complétée par la prochaine loi de décentralisation prévue avant fin 2003.

2) Enquêtes sur les bénéficiaires de dispositifs nouvellement mis en place

Compte tenu des modifications possibles des mesures existantes ou de l'introduction de dispositifs nouveaux, il est difficile de lister avec exhaustivité les nouvelles enquêtes relatives aux bénéficiaires des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle qui seront conduites sur le moyen terme. D'ores et déjà, on peut estimer que des travaux devront être menés sur les bénéficiaires de quelques dispositifs récemment créés tels que le contrat jeune en entreprise ou CIVIS.

3) Projets d'enquêtes sur la formation professionnelle

L'enquête sur la formation professionnelle auprès des entreprises : Continuing Vocational Training Survey (CVTS)

La première édition de CVTS a eu lieu en 1992 et la seconde en 2000. Cette enquête est destinée à devenir régulière (a priori tous les 5 ans) car elle relèvera bientôt d'une obligation européenne. L'enquête de 2000 portait sur 4500 entreprises de plus de 10 salariés et comportait des informations financières et physiques proches de celles de ma déclaration fiscale 24-83. Néanmoins, le champ des formations est plus vaste que dans le bordereau fiscal 24-83 puisqu'il ne se limite pas aux formations déductibles, mais s'étend également aux formations non formelles. La troisième édition de CVTS est prévue l'année 2006, portant sur l'année de référence 2005. Les deux précédentes enquêtes ont été réalisées par le CEREQ, la DARES représentant la France au groupe de pilotage. La troisième pourrait l'être à nouveau.

Enquête auprès des ménages sur la Formation Continue (FC2006)

En 2000, pour la première fois, une enquête complètement consacrée à la formation continue a été réalisée. Organisée par l'INSEE, cette enquête a pris la forme d'une enquête complémentaire à l'enquête emploi 2000, portant sur un échantillon de 28 000 personnes. Son questionnaire a été élaboré en partenariat par le CEREQ, la DARES et l'INSEE. Il s'agit de la seule source qui ait un objectif plus large que la collecte de données quantitatives élémentaires. Cette enquête a effectivement permis de mieux comprendre les inégalités d'accès à la formation, d'approfondir les attentes et les initiatives des formés ainsi que les obstacles qui s'opposent à cet accès. Une nouvelle enquête approfondie sur la formation continue auprès des ménages pourrait voir le jour en 2006. Si les négociations actuelles des partenaires sociaux aboutissent fin 2003 à une réforme profonde du système de formation continue, cette enquête pourrait permettre d'en évaluer les premiers effets. Le questionnaire pourrait aussi être amélioré de façon à mieux décrire les formations des demandeurs d'emploi et leur impact, ainsi que le processus concret d'accès à la formation dans les entreprises.

Le projet de couplage des enquêtes CVTS et FC2006

Si l'enquête FC2000 a permis de mieux comprendre les inégalités dans l'accès à la formation en entreprise, on dispose aujourd'hui de très peu d'informations sur les processus concrets de recours à la formation au sein des entreprises : modalités de mise en œuvre de la formation en fonction du contexte productif dans lequel évoluent les entreprises, des modalités de gestion des carrières, des relations professionnelles existantes et des éventuels changements organisationnels. C'est pourquoi une réflexion a été lancée par le CEREQ et la DARES sur la faisabilité d'une enquête couplant des informations issues des employeurs, mais aussi des salariés et des représentants du personnel. Un des apports d'une telle enquête mixte serait de permettre de décloisonner l'étude du comportement des individus en y intégrant les contraintes à l'œuvre dans leur environnement professionnel. Ces contraintes ne peuvent pas être complètement explicitées en se contentant d'une approche par les salariés, parce qu'une partie d'entre elles s'exercent à leur insu ou sont le résultat de médiations entre représentants du personnel et employeurs.

Pour alléger la charge du programme de moyen-terme consacré à la formation continue, il pourrait être envisagé de coupler l'enquête FC2006 et l'enquête CVTS. Plus précisément, l'échantillon de l'enquête CVTS serait composé en partie des entreprises des salariés interrogés dans l'enquête FC2006. Des premières réflexions d'ordre méthodologique sont en cours entre l'INSEE, le CEREQ et la DARES. En tout état de cause, le couplage de ces deux enquêtes permettrait d'accroître leur intérêt sans surcoût. En contrepartie, le choix de cette option conduirait à étoffer quelque peu le questionnaire de CVTS. Enfin, une enquête complémentaire adressée aux représentants du personnel dans les entreprises

échantillonnées de CVTS pourrait être conduite parallèlement.

4) Mise en place du système d'information sur la validation des acquis de l'expérience

La loi de modernisation sociale a introduit la Validation des Acquis de l'Expérience, qui permet à toute personne engagée dans la vie active, depuis au moins 3 ans, de se voir reconnaître officiellement ses compétences professionnelles par un titre, un diplôme à finalité professionnelle ou un certificat de qualification (CQP). Les différents ministères concernés par ces titres, dont le Ministère du Travail, ont commencé indépendamment à bâtir leur système d'information. Pour permettre le suivi et l'évaluation de ce dispositif, il conviendrait de chercher à harmoniser le plus possible ces systèmes, du moins en ce qui concerne les variables les plus importantes. Une fois le dispositif mis en place, une enquête auprès des personnes ayant candidaté et éventuellement réussi un processus de VAE pourrait être envisagée. Pour que cette enquête contribue au bilan que doit remettre le Gouvernement au Parlement avant l'année 2007, il serait souhaitable qu'elle puisse être réalisée au cours de l'année 2005. Une enquête auprès des organismes valideurs pourrait par ailleurs éclairer le processus de mise en œuvre de cette nouvelle modalité de certification.

II. Travaux ou orientations nouvelles

1) Amélioration du compte de la formation professionnelle

Chaque année, la DARES synthétise un grand nombre d'informations (dont un grand nombre d'origine externe au Ministère) et opère un bilan des différents financements de la formation professionnelle à destination des différents publics : jeunes, demandeurs d'emploi et salariés. Divers travaux seront entrepris afin d'améliorer la qualité des données gérées par la DARES (Bilans Pédagogiques et Financiers (BPF) notamment) ainsi que la cohérence du bilan. En effet, un grand nombre de sources (BPF, Etats Statistiques et Financiers des OPCA, déclarations 24-83, BRN) permettent d'estimer indépendamment des agrégats financiers communs ou peuvent être mobilisées pour caractériser les formations à destination des demandeurs d'emploi. Des travaux seront lancés pour tenter de réconcilier ces différentes sources.

PARTIE 3 : OPERATIONS REPETITIVES

La sous-direction continuera à suivre les données relatives aux différents dispositifs de la politique d'emploi et de la formation professionnelle : ces dispositifs font l'objet de remontées statistiques mensuelles (tableau de bord) et de publications annuelles sur les caractéristiques des bénéficiaires, des utilisateurs et des mesures.

Sur le champ de la formation professionnelle, les travaux statistiques sur les organismes de formation (exploitation des bilans pédagogiques et financiers), sur les OPCA, sur l'action des conseils régionaux en matière de formation professionnelle (enquête annuelle), sur les bilans de compétences (enquête annuelle auprès des organismes prestataires) seront poursuivis.

PARTIE 4 : ALLEGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

La sous-direction dont le système d'information statistique est largement adossé au système de gestion des politiques poursuivra ses travaux en matière de rationalisation de son système d'information en concertation avec les services partenaires ou prestataires à la source de l'information (CNASEA, ANPE, UNEDIC, ACOSS, MSA) : renouvellement des conventions, clarification des référentiels.

Le projet « système automatisé national pour l'alternance et l'apprentissage », actuellement en test, devrait permettre à l'avenir une saisie directe des informations contenues dans les conventions relatives à l'alternance et à l'apprentissage par les organismes interfaces.

Dans le cadre du processus de simplification des charges administratives des entreprises, le volet physique des bordereaux 24-83 a été substantiellement simplifié. Si les nombres totaux de stagiaires et d'heures de formation sont conservés, leur ventilation par catégorie socio-professionnelle a été supprimée. La lourdeur du processus de remontée des données (qui inclut notamment la saisie d'un grand nombre de données, dont l'utilité est questionnée), les incertitudes sur la qualité statistique des informations recueillies justifient cette simplification alors même que diverses enquêtes (CVTS,

nouvelle enquête emploi en continu incluant un module assez détaillé sur la formation) devraient permettre de suppléer la perte des informations par catégories socio-professionnelles de la déclaration fiscale 24-83.

Après la simplification des volets physiques et financiers des bilans pédagogiques et financiers, en cours d'achèvement, une dématérialisation est envisagée.

PARTIE 5 : ASPECTS PARTICULIERS

I - Aspects régionaux et locaux

Le processus de transfert aux régions des compétences en matière de formation professionnelle pose des difficultés assez complexes d'entretien du système d'information. Depuis les lois de 1983 et 1993, la formation à destination des jeunes (contrats en alternance), des demandeurs d'emploi et des publics prioritaires a été transférée aux Conseils Régionaux. Ce transfert a été étendu aux adultes par la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 (mise en place d'un Plan régional de Formation). En tout état de cause, l'élaboration de statistiques cohérentes, exhaustives devient toujours plus complexe, car elle se heurte entre autres à l'hétérogénéité des pratiques de comptage entre les différents acteurs territoriaux. Dans cette perspective, la DARES devrait examiner rapidement la faisabilité de la relance d'un bilan régional de la formation professionnelle.

II - Aspects « environnement »

III - Aspects européens du programme de travail

La DARES participe au groupe de travail européen consacré à cette l'enquête CVTS.

PARTIE 6 : RECAPITULATION DES TRAVAUX PREVUS AU PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Panel de bénéficiaires de contrats aidés	DARES - SD SEPEFP		
Enquêtes sur les comportements d'utilisation des mesures et leurs effets sur l'emploi	DARES – SD SEPEFP		
CVTS 2, enquête européenne sur la formation professionnelle	DARES (Dpt FPIPJ) / CEREQ		Enquête auprès des employeurs, Comparaisons européennes
Enquête VAE	DARES - Dpt FPIPJ		

DARES - Sous-direction « Salaires, travail et relations professionnelles »

Le champ des **conditions de travail et de la santé et de la sécurité au travail** fait aujourd'hui l'objet d'attentes croissantes et renouvelées : les pénibilités et les risques anciens demeurent, mais de nouveaux apparaissent ou s'étendent (risques biologiques ou chimiques, contraintes articulaires, charge mentale, harcèlement) et les aspirations des salariés comme les organisations des entreprises se transforment. Dans la nouvelle définition en cours de ses missions (LOLF), le ministère retient parmi ses programmes l'objectif d' « améliorer la qualité de l'emploi et des relations du travail », notamment en améliorant la santé et la sécurité au travail. Il s'agit d'accompagner ces changements et priorités en assurant la reconduction et l'adaptation des enquêtes pluri-annuelles structurelles qui constituent le socle de l'observation statistique de ce champ. La période 2004-2008 sera ainsi marquée par la réédition de deux d'entre elles, après celle de l'enquête SUMER (surveillance médicale des risques professionnels) réalisée par les médecins du travail en 2002-2003 :

- **enquête sur les conditions de travail** (complémentaire à l'enquête emploi en continu) en 2005. Couplée à la nouvelle enquête sur l'emploi en continu de l'INSEE, elle se situera largement dans la continuité des éditions précédentes afin d'assurer l'homogénéité des séries. La nouvelle édition comprendra un module sur les politiques de prévention des risques professionnels des entreprises telles que les perçoivent les salariés.
- **enquête Changement organisationnel et informatisation** en 2006. Réalisée en coopération par le SESSI (Ministère de l'industrie), le SCEES (Agriculture), la DARES, le Centre d'études de l'emploi et l'INSEE, cette enquête couple un questionnaire salariés avec un questionnaire entreprises, pour rapprocher, en mettant un accent particulier sur l'usage des nouvelles technologies, changements dans les modes de production et évolutions de l'organisation du travail perçue par les salariés. Focalisée sur l'industrie en 1997-98, elle devrait pour sa première réédition être élargie à l'ensemble des secteurs concurrentiels.
- La préoccupation croissante concernant la sécurité des salariés a conduit par ailleurs au constat partagé d'une carence grave de la recherche sur les liens entre santé et travail, et plus largement entre **santé et itinéraire professionnel**, tant il est admis que les conditions de travail et d'emploi exercent le plus souvent des effets différés, parfois de long terme, sur la santé. Une étude est menée actuellement par le Centre d'études de l'emploi à la demande de la DARES et de la DREES sur la faisabilité d'un rapprochement des données statistiques sur la santé et les itinéraires professionnels. Elle pourrait déboucher soit sur une mobilisation des dispositifs existants, soit sur une enquête nouvelle à l'horizon 2006.
- Enfin, en matière de statistiques d'origine administrative, un effort est en cours pour favoriser l'amélioration par la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) de la fiabilité et la qualité des données fournies sur les **accidents du travail**, sur la base de leur déclaration par les employeurs.

Pour suivre l'évolution conjoncturelle des salaires et de la durée du travail, la DARES gère l'ensemble des **enquêtes ACEMO**. Largement refondu en 1997-98, tant en matière de concepts, de questionnaires et d'échantillonnage que de modalités d'apurement et de contrôle, ce dispositif d'interrogation postale d'échantillons représentatifs des secteurs marchands a été à cette occasion sensiblement allégé, et donne entière satisfaction en termes de rapidité et de fiabilité des données. Il a montré en outre dans la période récente ses potentialités pour l'évaluation de politiques publiques mises en œuvre dans les entreprises (réduction du temps de travail).

- D'ici à 2005, l'enquête spécifique annuelle sera consacrée, pour suivre le dispositif de convergence adopté en 2002, à la mesure du nombre de salariés concernés chaque année par le SMIC et les garanties mensuelles de rémunération.
- La réponse télématique aux enquêtes ACEMO figure en outre parmi les projets de téléprocédures retenus par le ministère pour la période

- Une réflexion plus large sera menée sur les possibilités d'optimiser encore les échantillons ou de simplifier la gamme d'enquêtes. Elle sera complétée par la généralisation de l'usage du code de la convention collective dans les enquêtes, en vue de fournir des résultats par champ conventionnel.
- Enfin, en lien avec les possibilités offertes aux entreprises par le nouveau régime des heures supplémentaires, des études seront menées en 2003-2004 pour mieux connaître les pratiques de déclaration des entreprises en la matière, qui pourront déboucher sur une évolution des questionnements sur les heures supplémentaires et complémentaires, et la modulation des horaires.

Sur le champ de **relations professionnelles**, la période sera marquée par la réédition de l'enquête REPONSE et par les projets d'amélioration de la collecte des données, en particulier pour ce qui concerne les accords d'entreprise, les conflits du travail et les délégués syndicaux.

- **l'enquête REPONSE** (2004-2005). Associant un volet direction d'entreprise, un volet représentants du personnel et un volet salariés, cette enquête inaugurée au début des années 90 a fourni avec ses deux précédentes éditions (1992-93 et 1998-99) une vue d'ensemble des relations professionnelles (négociation, représentation, conflits, politique salariale) dans les entreprises, en les situant dans leur contexte économique et stratégique. La seconde édition (1998-99) a en outre donné lieu à de riches travaux dont une large part réalisée grâce à la mise à disposition des résultats auprès de l'Université et de la Recherche. La troisième édition se déroulera en 2004-05 et offrira une description précise des changements récents concernant les relations sociales dans les entreprises.
- les **accords d'entreprise** faisaient jusqu'à la fin des années 90 l'objet d'une saisie-codification dans les services déconcentrés du ministère, qui permettait de réaliser chaque année un bilan national détaillé de la négociation collective. La très forte augmentation du nombre d'accords conclus qui a accompagné la réduction du temps de travail a remis ce dispositif en cause, sans que le processus de numérisation qui devait le remplacer ait pu aboutir. Il conviendra dans les années prochaines soit de le mener à son terme, soit de lui trouver un substitut afin d'assurer la continuité du suivi statistique de ces accords.
- Les statistiques de **conflits du travail** sont traditionnellement établies sur la base des données d'observation transmises par les inspecteurs du travail. Deux études (en voie d'achèvement) sur les méthodes de collecte des données sur les grèves vont déboucher sur une refonte de la statistique des conflits concomitante à la mise en place du nouveau système d'information de l'inspection du travail (SITERE) prévue pour 2004.
- Enfin la connaissance statistique des **délégués syndicaux** se limite aujourd'hui aux données globales fournies par l'enquête REPONSE. Une opération expérimentale est en cours, appuyée sur l'IRES et la participation de deux confédérations syndicales, pour apprécier la faisabilité d'une collecte de données à travers les appareils syndicaux avec l'appui des services déconcentrés du ministère.

Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire
DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation

PARTIE 1 - EXPOSÉ DE SYNTHÈSE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008

Sur la période 2004-2008, les enquêtes statistiques périodiques de la DGAFP et les exploitations annuelles de fichiers administratifs seront maintenues. Les développements envisagés porteront essentiellement sur la mobilisation et l'amélioration des sources disponibles sur les fonctions publiques. Ils permettront d'éclairer la gestion des ressources humaines dans une perspective de renouvellement des effectifs, d'évolution des métiers et de décentralisation.

Mobiliser les données concernant les trois fonctions publiques.

Les travaux engagés, dans le cadre de l'observatoire de l'emploi public notamment, se poursuivront sur l'harmonisation des concepts et le rapprochement des données statistiques des systèmes d'information des fonctions publiques de l'État, territoriale et hospitalière. Les études à développer portent essentiellement sur :

- l'éclairage de la politique de décentralisation par une meilleure connaissance de la localisation de l'emploi public,
- l'adaptation de la fonction publique au défi démographique par des travaux sur la mobilité des agents et l'évolution des qualifications et des métiers.

Améliorer la qualité des remontées d'information

L'amélioration des enquêtes de la DGAFP sera recherchée par :

- la dématérialisation de la collecte des informations auprès des ministères / en 2004, l'enquête sur les recrutements se fera par internet ;
- l'aménagement de la méthodologie de certaines enquêtes : en particulier, le dispositif statistique de suivi de l'insertion des travailleurs handicapés dans la fonction publique d'État sera complété pour tenir compte du protocole d'accord sur l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'État du 8 octobre 2001 ;
- l'accompagnement de la mise en place des systèmes informatisés des ressources humaines (SIRH). Le travail en cours sur l'harmonisation des concepts et des nomenclatures dans le cadre de l'harmonisation des SIRH dans les ministères devrait conduire, en aval, à une amélioration de la qualité des réponses aux enquêtes de la DGAFP. A terme, la récupération des données à partir des SIRH permettrait d'obtenir des données cohérentes et exhaustives, tout en allégeant la charge statistique des ministères.

Diversifier les sources d'information sur la fonction publique

Le bureau souhaite mettre en cohérence les dispositifs statistiques, fichiers administratifs et enquêtes, qui fournissent de l'information sur les différents aspects de l'emploi public :

- qualification des emplois, métiers et trajectoires professionnelles ;
- conditions de travail et relations professionnelles ;
- salaires et primes ;
- durée et organisation du travail ;
- insertion des travailleurs handicapés.

Une collaboration avec l'INSEE et la DARES sera recherchée pour que soit prise en compte la problématique fonction publique dans les grandes enquêtes par sondage.

Adapter les travaux du bureau aux changements introduits par la loi organique relative aux lois de finances

La présentation du budget selon la LOLF conduira à des transformations des systèmes d'information sur les effectifs budgétaires (exploitation des verts budgétaires) et sur les effectifs réels (exploitation du fichier de l'INSEE). Le bureau aura à adapter ses méthodes de traitement en conséquence.

PARTIE 2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

I - Les enquêtes vraiment « nouvelles », les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année :

- enquête auprès des ministères sur l'aménagement du temps de travail dans la fonction publique de l'État après la mise en place de la réduction du temps de travail. Cette enquête portera sur l'ensemble de l'administration centrale et sur un échantillon de services déconcentrés.

II - Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004-2008

Dans la mesure du possible les chaînes de traitement des différentes enquêtes seront revues pour permettre une régionalisation des données statistiques.

PARTIE 3 - OPÉRATIONS RÉPÉTITIVES

a) ENQUÊTES ANNUELLES AUPRÈS DES DIRECTIONS DE PERSONNEL

L'ensemble de ces enquêtes porte sur le champ de la fonction publique de l'État :

- la formation professionnelle des agents de l'État :

A partir de l'enquête portant sur l'année 2001, de nouvelles questions sont intégrées, portant, en particulier, sur les domaines de formation.

- les recrutements de la fonction publique de l'État

Le recensement porte sur l'ensemble des recrutements par concours et examens de titularisations de l'année antérieure, la sélectivité des concours et le profil des candidats recrutés.

- les bénéficiaires de la loi handicapés

Le questionnaire a été modifié dans le cadre de l'application du Protocole sur l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'État du 8 octobre 2001 et une réflexion est en cours pour améliorer le suivi statistique du nombre de travailleurs handicapés employés par l'État.

- les accidents du travail et les maladies professionnelles

- les emplois de direction et d'inspection générale (part des femmes)

Cette enquête a été rénovée en 2001 pour une meilleure prise en compte des viviers de recrutement. Le champ de cette enquête sera élargi en 2004 pour couvrir l'encadrement de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de la défense.

- les positions statutaires

- la responsabilité pénale des fonctionnaires

- la place des femmes dans les jurys de concours

- la place des femmes dans les organismes consultatifs

b) EXPLOITATION DE FICHIERS ET DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- exploitation des "verts" budgétaires (annuelle)
- exploitation des procès-verbaux des commissions administratives paritaires centrales (annuelle sur la période des 3 années précédentes)
- exploitation du fichier de paie des agents de l'État
- utilisation des résultats de l'enquête de l'Insee auprès des collectivités locales et de celle de la DREES sur les établissements de santé.

PARTIE 4 - ALLÈGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

NÉANT

PARTIE 5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008

I - Aspects « régionaux et locaux »

- Etude sur l'emploi des trois fonctions publiques par département pour éclairer la politique de ressources humaines des pouvoirs publics dans le cadre de la décentralisation
- Régionalisation progressive de l'ensemble des enquêtes en commençant par celle portant sur les recrutements.

PARTIE 6 - RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU MOYEN TERME 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
la formation professionnelle des agents de l'État	FP/9		
les recrutements de la fonction publique de l'État	FP/9		Régionalisation des résultats
les bénéficiaires de la loi handicapés	FP/9		
les accidents du travail et les maladies professionnelles	FP/9		
les positions statutaires	FP/9		
la responsabilité pénale des fonctionnaires	FP/9		
la place des femmes dans les jurys de concours	FP/9		
la place des femmes dans les organismes consultatifs	FP/9		
Les emplois de direction	FP/9		Extension du champ
L'aménagement du temps de travail	FP/9		Enquête nouvelle

Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)

PARTIE 1 - EXPOSÉ DE SYNTHÈSE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008

Le programme statistique du Céreq est étroitement lié à ses orientations de moyen terme de recherche, qui viennent d'être re-définies, et aux besoins de repères statistiques exprimés par les Ministères de tutelle et plus largement les divers partenaires du centre.

Les trois axes retenus dans les orientations de moyen terme du Céreq concernent :

- les liens travail, organisations productives et savoirs
- la structuration des marchés du travail et les espaces de mobilité
- l'offre de formation et de certification.

Au cours de la réflexion sur ces orientations, l'avancée sur le deuxième thème est apparue largement conditionnée au développement de nouveaux éléments statistiques sur les mobilités.

Le programme des opérations, tel qu'il peut être défini aujourd'hui, se détermine à partir des deux pôles d'observation traditionnels du Céreq :

- les entrées dans la vie active
- la formation continue.

1.1 - Des entrées dans la vie active vers les débuts de carrière

Les enquêtes portées par le Céreq viennent alimenter l'observation des entrées dans la vie active. Elles prennent place aux côtés des enquêtes d'insertion (IVA ou IPA, menées par l'Education Nationale) qui éclairent, nationalement et localement, la situation à court terme des sortants de l'enseignement secondaire (quelques mois après leur fin d'études). Les enquêtes emploi de l'INSEE apportent également chaque année un cadrage général (par grands niveaux de formation) sur les jeunes récemment sortis du système éducatif. Le dispositif du Céreq entend à la fois apporter des bilans d'insertion plus précis (par niveau et spécialité de formation) que les enquêtes emploi, tout en portant sur un champ assez large permettant une analyse des concurrences entre différents niveaux de formation et en approfondissant l'observation des mouvements sur le marché du travail. Les bilans formation-emploi illustrent la complémentarité entre les différentes sources.

Au cours des huit dernières années, le passage d'enquêtes de cheminement segmentées par niveau de formation à l'interrogation unique d'une génération de sortants de formation initiale (au sens du bilan formation-emploi) a été un changement majeur du système statistique d'observation de l'insertion professionnelle au CEREQ. L'enquête Génération 92, réalisée en 1997-98, a amorcé ce nouveau dispositif qui rend possible des exploitations correspondant à de fortes attentes des utilisateurs (comparaison d'indicateurs d'insertion standard selon le diplôme, le domaine de formation ; entrée des débutants dans les différentes catégories sociales ou familles de professions ; entrée des débutants dans les secteurs d'activité).

Depuis l'automne 1999, le CEREQ a travaillé à la mise en cohérence de l'ensemble de son système d'enquêtes sur l'insertion professionnelle, en tenant compte de l'apport de l'enquête "génération 92". Le souci de produire périodiquement des résultats comparables a conduit à la **réalisation régulière d'enquêtes de type "génération", tout en laissant ouverte la possibilité d'extensions sur des champs particuliers, en fonction de demandes institutionnelles.**

On peut distinguer deux finalités principales pour la succession d'enquêtes :

- **produire des données standards**, dans un délai relativement court après l'interrogation, et comparables d'une enquête à l'autre, dans une perspective **d'aide à la décision**. Les indicateurs utilisés sont des indicateurs d'état (taux d'emploi, taux de chômage, PCS....) et de parcours mis au point au cours de l'exploitation de " génération 92 ".
- **contribuer à la compréhension des processus d'insertion** en mettant l'accent sur une analyse approfondie des parcours et des premières mobilités sur 5 à 7 ans après la sortie du système éducatif. Une hypothèse envisageable, qui placerait la France dans une logique voisine de celle de certains de ses partenaires européens, pourrait même être de prévoir une troisième interrogation partielle à 9 ans, permettant d'aller vers du longitudinal long.

Par rapport au précédent dispositif d'enquête, les enquêtes " génération " ont intégré des préoccupations particulières touchant à la mesure statistique de l'impact des politiques d'emploi, jusque-là traitées dans le cadre d'enquêtes spécifiques (panels téléphoniques auprès des sortants de l'enseignement secondaire) et au suivi des diplômés sortant de l'enseignement supérieur.

Par rapport aux projets antérieurs, il est prévu d'investir lourdement sur le suivi de la génération 98 au-delà des cinq ans de vie active pour mieux appréhender les débuts de carrière et les conditions dans lesquelles les individus évoluent professionnellement.

1.2 – La formation continue

Le système de documentation statistique relatif à la formation continue en France fait preuve de certaines faiblesses auxquels les projets présentés ci-dessous auraient vocation à remédier si leur faisabilité technique et scientifique se confirme.

Ces faiblesses tiennent à l'érosion de la chaîne de collecte de l'information des déclarations des dépenses des entreprises et à la non cohérence de celles-ci avec les sources individus.

Trois orientations principales président au renouvellement et à l'amélioration des enquêtes en ce domaine:

- Mieux documenter les politiques de formation continue initiées par les entreprises
- Analyser les conduites individuelles en matière de formation continue notamment celles des salariés en relation avec les politiques d'entreprises
- Documenter la contribution que la formation continue apporte à la mobilité professionnelle des individus.

De manière à éclairer les différentes perceptions des politiques de formation organisées par les entreprises ou à leur périphérie une enquête qualitative est en cours auprès d'une douzaine d'entreprises de taille et secteurs d'activité variés. La Dares et le Cereq et le laboratoire Travail et Mobilité qui conduisent cette enquête auprès des employeurs, de leurs salariés et des représentants du personnel disposeront à l'été 2004 d'un rapport de synthèse qui devrait servir de base à la redéfinition des modes de questionnement des enquêtes quantitatives.

PARTIE 2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

I - Les enquêtes vraiment « nouvelles », les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année :

Autour de la formation continue, une tentative de couplage entre une enquête auprès des entreprises et une enquête auprès des ménages

L'enquête CVTS-3 relative au financement par les entreprises en Europe de la formation continue des travailleurs en activité est prévue pour être réalisée en 2006 (premiers résultats fin 2007). Le Cereq est l'opérateur français.

Une première enquête européenne, ayant vocation à devenir périodique, sur le niveau d'éducation des adultes semble pouvoir être réalisée dans les mêmes temporalités (accord demandé à Eurostat). Cette enquête, complémentaire à l'enquête emploi, pourrait être conduite en liaison avec CVTS-3 de

façon à analyser les interdépendances employeurs/salariés en matière de formation continue. Un accord est actuellement recherché avec l'Insee et un ensemble de partenaires intéressés. Enfin cette enquête pourrait éventuellement être élargie aux questions de mobilité.

D'autres opérations pourraient être envisagées en fonction de la conclusion d'accords interprofessionnels nationaux sur la formation continue et d'une loi en préparation (CIF, OPCA...).

II - Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004-2008

Le dispositif rénové d'observation des entrées dans la vie active

Dans le nouveau dispositif, les enquêtes s'enchaînent en s'adressant à une génération nouvelle de sortants tous les 3 ans. On distingue néanmoins deux types d'opération avec en alternance :

- **une enquête génération pleine** (40 000 questionnaires environ), se déroulant en plusieurs étapes :
 - . une première interrogation à trois ans après la sortie du système éducatif, principalement tournée vers la production d'indicateurs et des usages institutionnels ;
 - . plusieurs ré-interrogations plutôt centrées sur les usages analytiques (notamment sur la question des parcours, des mobilités sur moyen terme), permettant en outre, d'approfondir certains constats de la première étape (par exemple sur les insertions les plus problématiques) et d'analyser les trajectoires longues.
- **une enquête " mini-génération "** reproduisant sur une taille plus réduite (10 000 questionnaires environ) l'interrogation à trois ans de la génération pleine.

On va donc vers l'enchaînement suivant : génération 98 (avec plusieurs interrogations) ; mini-génération 2001, génération 2004 (avec plusieurs interrogations), mini-génération 2007, ...

Ceci permettra d'apprécier les effets de la conjoncture.

Ce dispositif doit permettre aussi de répondre à des demandes d'extensions nationales ou régionales portant sur les jeunes issus de certains niveaux formation, de certaines spécialités de formation ou sur des jeunes ayant bénéficié de certaines mesures pour la formation. Les échantillons peuvent donc être élargis en conséquence, plutôt sur les « mini-génération » pour des raisons techniques.

Concernant la formation continue

La connaissance de l'offre de formation et de son évolution est encore relativement faible. Poursuivant ces travaux statistiques sur ce sujet le Céreq envisage de renouveler une enquête auprès des organismes de formation. La date de cette enquête pourrait être 2005.

PARTIE 3 - OPÉRATIONS RÉPÉTITIVES

Déclarations 2483 (cf partie 4)

PARTIE 4 - ALLÈGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

Un projet de simplification de la déclaration 2483 a été réalisé par la Dares en lien avec le Céreq consistant à ne retenir dans la partie physique qu'une question générale sur l'accès des salariés à la formation tout en maintenant la partie financière. Un complément périodique sur la régionalisation de cette dépense est envisagé en lien avec la décentralisation des responsabilités en matière de formation professionnelle continue.

PARTIE 5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008

I - Aspects « régionaux et locaux »

Comme pour Génération 98, des extensions régionales seront proposées pour Génération 2001.

Depuis plusieurs années, le Céreq anime un « groupe statistique de l'évaluation ». Ce groupe est chargé par le CCPR (Comité de Coordination des Programmes Régionaux de la formation professionnelle et de l'apprentissage) d'alimenter l'évaluation de la loi quinquennale en produisant des portraits régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle. Un recueil d'indicateurs régionaux a été effectué avec le concours de la DARES, la DEP et l'INSEE et une base de données avec des séries statistiques a été constituée par le Céreq. Au-delà des usages pour l'évaluation, le prolongement d'un tel investissement semble opportun.

Un éclatement de la déclaration des dépenses de formation continue des entreprises dans leurs différents établissements en région est envisagé de façon périodique dans le but d'établir des comptes régionaux de la formation continue en lien avec la décentralisation.

II - Aspects « environnement »

III - Aspects « européens » du programme de travail

L'analyse comparée de l'insertion entre divers pays européens a fait l'objet de travaux en lien avec des équipes de recherche d'autres pays (programme CATEWE).

Les enquêtes statistiques sur les dépenses en formation continue des entreprises (CVTS) et sur le niveau d'éducation des adultes (AES) sont des enquêtes européennes exploitables à cette échelle.

PARTIE 6 - RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU MOYEN TERME 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Enquêtes Génération	DEVA		
Enquête CVTS 3	DFC		
Rénovation de la chaîne de recueil et de traitement des Déclarations 2483	DFC		
Complémentaire à l'enquête emploi Formation des adultes	DFC		
Enquête auprès des Organismes de Formation	DFC		

Centre d'études de l'emploi - CEE

1 – Le Centre d'Etudes de l'Emploi et son programme de recherche à moyen terme :

Le Centre d'études de l'emploi (CEE), établissement public à caractère administratif sous la tutelle du Ministère de l'emploi et du Ministère de la Recherche, a pour mission d'effectuer des études et recherches permettant de développer l'ensemble des connaissances susceptibles d'éclairer l'action des pouvoirs publics et des acteurs économiques et sociaux dans le domaine de l'emploi. Il emploie des chercheurs et ingénieurs détachés du CNRS (économistes, sociologues, statisticiens et ergonomes), ainsi que des administrateurs de l'INSEE et des enseignants des universités, et accueille des doctorants venant préparer leur thèse dans le cadre des travaux du Centre.

Le CEE prépare actuellement, avec le concours de son Conseil Scientifique, son programme de recherche à moyen terme 2004-2007 dans une formation regroupée autour de cinq thèmes (autour desquels se sont constituées cinq unités de recherche) : Âge et travail ; Emploi et protection sociale ; L'expérience des personnes aux prises avec l'action publique, une évaluation locale du travail des institutions ; Marchés et institutions du travail ; Travailleurs et organisations. Deux des objectifs généraux de ce programme de recherche doivent plus particulièrement impliquer le programme statistique : faire de l'Europe un axe important du développement des travaux et de l'activité du CEE faire émerger des différents travaux une capacité d'évaluation et d'expertise autour de l'axe « qualité de l'emploi ».

2 – Positionnement du Centre d'Etudes de l'Emploi par rapport à l'appareil statistique :

Le CEE occupe une place originale par rapport à l'appareil statistique, parce que bien que non directement producteur, il participe activement à l'élaboration de sources statistiques de quatre manières différentes :

a) Les membres du CEE interviennent au titre d'expert dans des groupes de pilotage d'enquêtes réalisées par des services producteurs², ou des groupes d'expertise de nomenclatures³

b) Le CEE a une longue pratique du travail de terrain (approches monographiques, entretiens approfondis, observations participantes ou encore travail sur des archives). Les matériaux réunis en ces occasions ne sont pas des enquêtes statistiques, mais ils peuvent éclairer leur réalisation, en amont en aidant à formuler des questions, en aval dans des « post-enquêtes » ou retours sur le terrain suite à une enquête.⁴

c) Le CEE intervient aussi comme co-producteur de sources statistiques. Cela a été le cas pour **l'enquête Changements Organisationnels et Informatisation (COI)**⁵. Il a proposé la méthodologie de couplage employeurs/employés, il a constitué et suivi les groupes de pilotage pour les questionnaires « entreprises » dans l'industrie et « salariés », il a coordonné l'activité des différents services statistiques ministériels producteurs (DARES, SESSI, SCEES et INSEE) et il a suivi sur le terrain la réalisation du volet « salariés » de l'enquête. Outre ce travail de co-production, le CEE a aussi réalisé les premières exploitations de cette source, piloté un ensemble de « post-enquêtes » et il réalise et coordonne à présent des travaux de recherche au sein d'un groupe de travail réunissant plusieurs disciplines.

² Par exemple, des membres du CEE ont participé récemment aux groupes de pilotage de **l'enquête conditions de travail européenne** de la Fondation Européenne pour l'Amélioration des Conditions de Vie et de Travail (à Dublin), de **l'enquête sur Les conditions et organisation du travail dans les établissements de santé** de la DREES, de **l'enquête familles-employeurs** de l'INED.

³ Par exemple, participation à la rénovation de la PCS et au groupe d'expertise du découpage en zones d'emploi (avec la DARES, l'INSEE et la DATAR)

⁴ Par exemple récemment, avec la DARES pour **l'enquête conditions de travail**..

⁵ Un bilan de cette enquête a été présenté à la formation emploi-revenu du CNIS, le 8 mars 2002.

d)Le CEE utilise des enquêtes nationales des fichiers administratifs et d'autres sources pour produire des statistiques de résultats secondaires.⁶

3 – Positionnement dans le programme statistique à moyen terme 2004-2008 :

C'est aux différents titres énoncés ci-dessus que le CEE est concerné par le programme statistique à moyen terme 2004-2008.

Participation à l'élaboration de sources statistique :

Le CEE prévoit de poursuivre ses interventions au titre d'expert dans l'élaboration de sources en développant l'aspect européen, Il a d'ores et déjà été sollicité pour participer au groupe de pilotage **d'une enquête entreprise sur le temps de travail** de la Fondation Européenne pour l'Amélioration des Conditions de Vie et de Travail (à Dublin). En réponse à un appel d'offre européen, une de ses équipes propose de réfléchir à **un projet d'enquête européenne sur les pratiques organisationnelles des entreprises**.

Dès 2004, il interviendra en post enquête dans le prolongement de l'enquête de la DREES sur « **Les conditions et organisation du travail dans les établissements de santé** ».

Il est prévu que **l'enquête COI sera rééditée en 2006** et que le CEE maintiendra son rôle dans le dispositif. La réédition de l'enquête s'accompagnera d'un élargissement de son champ (secteur tertiaire, unités de petite taille, salariés précaires) et d'une évolution de sa thématique qui tiendra compte des résultats obtenus avec l'enquête de 1997, des observations de terrain réalisées depuis, des besoins des services producteurs en matière de type d'information sur les nouvelles technologies et les nouvelles formes d'organisation et des problématiques développées par la recherche.

En termes de production de résultats secondaires, le rassemblement dans une base de données locales cohérente, de nouveaux indicateurs calculés à partir des exploitations des données communales du recensement et de différents fichiers administratifs liés à des travaux d'évaluation des politiques de l'emploi est envisagé.

Au titre d'utilisateur :

La tendance impliquée par le programme de recherche à moyen terme du CEE est certainement à l'accroissement des besoins. Il s'agira d'un recours plus fréquent aux données internationales et plus particulièrement européennes pour lesquelles seront sollicitées les bases de données d'EUROSTAT et le **panel européen des ménages**. Plusieurs projets sont fondés sur l'exploitation des **DADS** (fichiers salariés, simplifié et complet, fichiers établissements –appareillés au fichier SIREN - et panel de suivi des salariés). Pour le reste, le CEE continuera à travailler, sur un ensemble d'enquêtes et de sources administratives concernant le travail et l'emploi, avec une accentuation des besoins en données individuelles longitudinales (**fichier historique des demandeurs d'emploi** de l'ANPE-DARES, le **Fichier National des Allocataires** de l'UNEDIC, le **panel des sortants du RMI** de l'INSEE).

Le principal souhait que le CEE émet à l'adresse de l'appareil statistique national concerne l'accès à la source **DADS**. Cette source, en effet, est fondamentale pour réaliser les travaux statistiques qui sont dans les missions du CEE.

⁶ Par exemple, agrégats au niveau local, bases de données sur les contrats de travail ou les annonces d'emploi.